



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VUACHE

Vulbens, le jeudi 19 janvier 2017

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 11 JANVIER 2017 A VULBENS

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de délégués présents : 27
Nombre de délégués votants : 25
Date de convocation : 22 décembre 2016

L'an deux mille dix-sept, le onze janvier à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Vulbens, sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président.

Présents : CHAUMONTET D., HONCZARUK G., ROTH J.-L., ROZE S., CLAEYS S., LAPRAZ L., SOGNO-LINA E., PINGET O., BORDON J., BRIQUET C., ROSAY E., MORIN N., SOLER J., MERY D., MEYNET G., FOL Y., MAGNIN A., DELVA C., EXCOFFIER D., DUPARC M., ERNST D., VELLUT D., MERY L., BARTHASSAT J.-L., DOMERGUE F., DUCRUET J.-L., BILLOT C.,
Excusés : REINHARDT C., BRIQUE J.-R., FUHRMANN P., FEIREISEN J., BARBIER C., RINALDI S., AVANTHAY M.,
Invités : PREVOST C., PATRY S.

Monsieur Jean-Louis DUCRUET, le plus âgé des présidents des syndicats ayant fusionné, préside la réunion et procède à l'appel nominal des délégués votants :

- Commune de Chaumont : CHAUMONTET Denis, HONCZARUK Gérald,
- Commune de Chênex : ROTH Jean-Luc, ROZE Stéphane,
- Commune de Chevrier : CLAEYS Stéphane, LAPRAZ Louis (suppléant de REINHARDT Claude),
- Commune de Clarafond-Arcine : SOGNO-LINA Éric, PINGET Olivier, BORDON Jacques,
- Commune de Dingy-en-Vuache : ROSAY Éric, MORIN Nicolas,
- Commune de Jonzier-Epagny : MERY David (suppléant de BRIQUE Jean-Romain),
- Commune de Savigny : MEYNET Gisèle, FOL Yann,
- Commune de Valleiry : MAGNIN Alban, DELVA Chantal, EXCOFFIER David (suppléant de FEIREISEN Jean)
- Commune de Vers : DUPARC Monique, ERNST Dominique,
- Commune de Viry : VELLUT Denis, MERY Luc, BARTHASSAT Jean-Luc (suppléant de BARBIER Claude),
- Commune de Vulbens : DOMERGUE Fabrice, DUCRUET Jean-Louis, BILLOT Caroline (suppléante de RINALDI Sylvie),

Il rappelle ensuite à l'assemblée que cette soirée d'installation du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) met fin à la période de 18 mois nécessaire à la mise en place de cette nouvelle intercommunalité. La construction du SIV s'est faite dans le respect de la volonté de chaque feu syndicat de poursuivre la bonne gestion mise en œuvre jusqu'ici et de pérenniser les actions engagées.

Il ajoute qu'il sera important de :

- Conserver l'historique à l'origine de la création du SPCV et du SIAV,
- Revenir aux valeurs fondamentales qui ont motivées les syndicats,

- Poursuivre les actions et la gestion en essayant de faire aussi bien que ce qui a été fait jusqu'ici, au regard du bilan très positif depuis 26 ans,
- Respecter les engagements de chacun et tenter d'approcher l'engagement de notre premier des mohicans : Jacques BORDON,
- Être à l'écoute de chacun des membres du SIV pour tracer la voie du SIV qui s'impose comme les communes nous ont confié cette mission,
- S'impliquer à la hauteur des engagements pris en toute abnégation.

Jean-Louis DUCRUET souhaite bon vent au nouveau SIV, et s'engage au nom de la nouvelle équipe à être garant de la gestion appliquée afin de transmettre ce patrimoine en bonne et due forme.

Il remercie enfin le chargé de missions des syndicats, Stéphane PATRY, pour son investissement conséquent.

DELIBERATIONS :

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Jean-Louis DUCRUET invite l'assemblée à élire le Président. Un seul candidat : Monsieur Dominique ERNST.

L'assemblée choisie un vote à main levée. Avec 24 voix pour et 1 abstention :

Monsieur Dominique ERNST est élu Président.

Dominique Ernst a rappelé que bien qu'il ne soit vraiment connu du grand public, le Syndicat intercommunal du Vuache joue un rôle important dans la préservation de cet inestimable bien commun que représente le massif du Vuache et sa biodiversité remarquable. S'inscrivant dans la continuité des pionniers qui ont agit pour sa sauvegarde à un moment où il était menacé par une urbanisation rampante, le SIV veille à ce que cette vénérable montagne soit aujourd'hui préservée et demain transmise intacte et naturelle aux générations futures.

Par son travail d'aménagement sur le terrain qui a permis la réalisation de quelque 150 kilomètres de sentiers balisés, le SIV permet aussi au plus grand nombre de profiter de loisirs sains et gratuits, au grand air et dans une nature remarquable, ce qui n'est pas négligeable dans une région où les disparités sociales sont importantes.

Enfin, par ses publications et ses panneaux d'information sur le patrimoine, qu'il soit naturel ou historique, le SIV offre à la population, et notamment aux nombreux nouveaux habitants du Pays du Vuache, l'occasion d'en savoir un peu plus sur le riche passé de cette contrée décidément singulière.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les statuts du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) annexés à l'arrêté préfectoral de fusion du SIAV et du SPCV du 30 novembre 2016, prévoient dans l'article 7 un bureau composé d'un président, de vice-présidents et de membres.

Il propose par conséquent de procéder à l'élection de 5 vice-présidents.

Election d'un premier Vice-Président :

Monsieur le Président invite l'assemblée à élire un premier Vice-Président. Un seul candidat : Monsieur Jean-Louis DUCRUET.

Entendu l'exposé, le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :
ELIT Monsieur Jean-Louis DUCRUET en tant que Vice-Président.

Election d'un deuxième Vice-Président :

Monsieur le Président invite l'assemblée à élire un deuxième Vice-Président. Un seul candidat : Monsieur Yann FOL.

Entendu l'exposé, le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ELIT Monsieur Yann FOL en tant que Vice-Président.

Election d'un troisième Vice-Président :

Monsieur le Président invite l'assemblée à élire un troisième Vice-Président. Un seul candidat : Monsieur Jacques BORDON.

Entendu l'exposé, le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ELIT Monsieur Jacques BORDON en tant que Vice-Président.

Election d'un quatrième Vice-Président :

Monsieur le Président invite l'assemblée à élire un quatrième Vice-Président. Un seul candidat : Monsieur Fabrice DOMERGUE.

Entendu l'exposé, le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ELIT Monsieur Fabrice DOMERGUE en tant que Vice-Président.

Election d'un cinquième Vice-Président :

Monsieur le Président invite l'assemblée à élire un cinquième Vice-Président. Un seul candidat : Monsieur Luc MERY.

Entendu l'exposé, le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ELIT Monsieur Luc MERY en tant que Vice-Président.

DELEGATION DE FONCTIONS AU PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que selon l'article 9 de la loi N°2001-1168 dite loi MURCEF, le Président peut, sur délégation du comité syndical pour la durée de son mandat « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ».

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à passer des commandes, dont le montant est inférieur à **10 000 €** qui feront l'objet d'une procédure adaptée (contrats, devis, bons de commande ...).

CREATION D'UN POSTE PERMANENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif afin d'assurer les missions du Syndicat Intercommunal du Vuache,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- 1) DECIDE la création, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- 2) S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité,
- 3) AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE

Vu le décret N° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et de leurs établissements à l'exclusion des établissements publics locaux d'enseignement,

Vu le décret 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle des régisseurs,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux d'indemnité de responsabilité susceptibles d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 03 janvier 2017,

Considérant la nécessité de créer une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés à la vente d'ouvrages et à l'entretien des vergers,

Considérant que ces deux services génèrent des encaissements en chèques et en espèces,

Après délibération, le Comité, à l'unanimité, décide :

- 1) De créer une régie de recette destinée à l'encaissement des produits liés à la vente d'ouvrages et à l'entretien des vergers,
- 2) D'installer cette régie dans les locaux de la mairie de Vulbens,
- 3) Que le régisseur sera désigné par le Président du syndicat, après avis conforme du comptable,

Monsieur le Président et Monsieur le Receveur Municipal de Saint-Julien sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

FRAIS DE DEPLACEMENT DU PRESIDENT ET DU SALARIE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'exercice de son mandat, il est amené à effectuer des déplacements avec son véhicule personnel.

Par ailleurs et pour mener à bien ses missions, Monsieur Stéphane PATRY, salarié du Syndicat Intercommunal du Vuache, utilise lui aussi son véhicule personnel.

Il convient par conséquent de leur rembourser leurs frais de déplacement suivant le barème applicable à la fonction publique territoriale.

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) DIT que le remboursement des frais de déplacement du Président sera réalisé à la fin de chaque semestre, suivant un état dressé par l'intéressé.
- 3) DIT que le remboursement des frais de déplacement du salarié sera réalisé à la fin de chaque mois, suivant un état dressé par l'intéressé.

REMUNERATION ACCESSOIRE 2016 DE MADAME JOCELYNE DEBULLE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que madame Jocelyne DEBULLE, comptable à la mairie de Vulbens, effectue chaque année pour le syndicat l'ensemble des opérations de comptabilité.

Par conséquent et compte tenu de la qualité du travail qui est réalisé, Monsieur le Président propose de verser à madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire pour l'année 2016, équivalent à 50 heures de travail au taux horaire de 15.30 €. La part CSG / RDS / 0.9825 s'élève à 60.13 €. Le montant net à verser à l'intéressée s'élève donc à 704.87 €.

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) DECIDE de verser à madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire 2016 de **704.87 €**.

PROGRAMME 2017 DE VALORISATION DES ENS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Département de la Haute-Savoie, dans le cadre de son programme 2017 de découvertes des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de Haute-Savoie, sollicite le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), en tant que gestionnaire d'ENS, pour la mise en place d'opérations de valorisation des sites auprès du grand public.

VERGER DE HAUTE-TIGE :

Il propose par conséquent d'organiser deux sorties découvertes de l'ENS de Nature Ordinaire (Nato) « **Vergers de haute-tige massif du Vuache** » (Communes de Viry et de Jonzier-Épagny), le mercredi 19 avril 2017 de 14h à 18h et le samedi 30 septembre 2017 de 9h à 18h. Ces sorties seront animées par l'association Apollon74 et la Maison du Salève. Le coût total du projet s'élève à **2 080 €**.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE le département de la Haute-Savoie pour une aide financière à hauteur de 100 % du montant total de l'action (plafonné à 2 000 €), soit **2 000 €**.

ESPACES NATURELS VIRY

Il propose ensuite d'organiser quatre sorties découvertes de l'ENS du Réseau Ecologique Départemental (RED) « Vigne des Pères », « Crêt de Puits » et « Teppes de la Repentance » (Commune de Viry), les samedis 06 mai, 1^{er} juillet, 09 septembre et 14 octobre 2017 de 14h à 17h30. Ces sorties seront animées par l'association Apollon74 et le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (ASTERS). Le coût total du projet s'élève à **3 005 €**.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE le département de la Haute-Savoie pour une aide financière à hauteur de 100 % du montant total de l'action (plafonné à 3 000 €), soit **3 000 €**.

MASSIF DU VUACHE

Il propose enfin d'organiser trois sorties découvertes de l'ENS du Réseau Ecologique Départemental (RED) « Massif du Vuache », le dimanche 21 mai de 9h à 17h et les vendredis 23 juin et 21 juillet de 20h à 00h. Ces sorties seront animées par la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Semine (SEPNS), la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie (LPO 74) et l'association Apollon74. Le coût total du projet s'élève à **3 000 €**.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE le département de la Haute-Savoie pour une aide financière à hauteur de 100 % du montant total de l'action, soit **3 000 €**.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Éric ROSAY prend la parole et explique que sa présence au sein du comité syndical n'est pas anodine. Il souhaite en effet que ce nouveau syndicat poursuive ses objectifs de protection et de conservation du Vuache, mais qu'il soit plus « ouvert » aux attentes des associations sportives, qui se donnent de la peine pour organiser des manifestations sur le territoire. Il souhaite qu'un cahier des charges soit établi, définissant précisément le cadre dans lequel les manifestations sportives pourront être autorisées.

Jean-Louis DUCRUET rappelle les difficultés que le SPCV a rencontrées en 2016 en instaurant une limitation du nombre de participants dans la zone Natura 2000. Il explique cependant que cette décision était unanime au sein du SPCV et qu'elle a été acceptée par la grande majorité des structures désireuses d'organiser une course ou un trail. Il rappelle enfin que le territoire est doté de plus de 150 km de sentiers de randonnées pédestre balisés, qui sont à la disposition des organisateurs.

Jacques BORDON rappelle que le SPCV n'a interdit aucune manifestation en 2016 et qu'il trouve injuste le procès qui a été fait au SPCV. Face à la montée en puissance de ce genre de pratique, il est impératif de bien cadrer les organisations pour éviter tout abus.

Luc MERY propose de se rapprocher d'ASTERS qui a élaboré, en partenariat avec la Préfecture de Haute-Savoie, un *Guide de l'organisateur de manifestations sportives en milieu naturel*.

2. Alban MAGNIN souhaiterait que dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), le SIV mette en place des actions pour sensibiliser les enfants aux richesses naturelles du territoire, et faire en sorte que tous les écoliers bénéficient d'un même enseignement sur cette thématique. Chantal DELVA explique que l'association Apollon74 a récemment missionné un jeune en service civique pour répondre à cette attente. Luc MERY propose d'utiliser les vergers communaux comme support de ces animations.
3. Stéphane PATRY propose à l'assemblée de se réunir à nouveau pour une présentation du débat d'orientation budgétaire, habituellement exposé en fin d'année. La date du **mercredi 8 février 2017** à 19h est retenue. La réunion aura lieu à la **mairie de Chaumont**.
4. Avant de conclure, et pour célébrer la fusion du SIAV et du SPCV, Dominique ERNST invite tous les anciens délégués des deux syndicats à participer à une soirée « *Fondue savoyarde* » qui se tiendra le **vendredi 27 janvier 2017** à partir de 19h, **au chalet de la Sirène à Bloux** (Dingy-en-Vuache). Pour faciliter l'organisation de cette soirée, merci de bien vouloir confirmer votre présence au 04 50 04 62 89 ou syndicat.vuache@orange.fr

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés,

La séance est levée à 20h30 et le SIV convie le comité à un buffet froid.